

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 24 NOVEMBRE 2015, À 18 H, AU CAMPUS DE ROUYN-NORANDA**

Présents

Éric Aubin, directeur des études	Isabelle Breton
Denis Audet	Frédérique Godefroid
Jérôme Bastien	Vincent Guimont
Serge Bastien	Klaude Hallé
Patrick Bédard	Marcel H. Jolicoeur, président
Yves Bédard	Béatriz Mediavilla
Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Denis Moffet
Sylvain Blais, directeur général et secrétaire général	Johanne Morel
Joanne Boissonneault	André Rouleau

Absents

Claude Bélanger	Allen Mercier
Leslie Désalliers	Josée Plouffe

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

L'enseignante de cinéma, Chantale Girard, accompagnée de l'enseignante de français, Sara-Jane Smith, s'enquiert auprès des membres du conseil afin d'entrevoir la possibilité de revenir sur la décision du conseil prise en mars 2014 (*résolution CA-2900*) à l'effet de suspendre l'option *Lettres* du programme *Arts, lettres et communication*. Elles expliquent notamment que 5 étudiants répondent aux critères et que 2 autres étudiants ont manifesté leur intérêt à migrer vers cette option si elle était finalement offerte. Elles demandent donc aux membres du conseil de se repositionner sur le sujet afin d'offrir l'option *Lettres* du programme *Arts, lettres et communication* aux étudiants de la cohorte de l'automne 2015.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Yves Bédard, appuyée par Marie-Luce Bergeron, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2015

Sur une proposition d'André Rouleau, appuyée par Marie-Luce Bergeron, il est unanimement résolu **que soit adopté le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 29 septembre 2015.** (Tableau des suivis – voir Annexe A)

4.2. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 27 OCTOBRE 2015

Sur une proposition d'Isabelle Breton, appuyée par Frédérique Godefroid, il est unanimement résolu **que soit adopté le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 octobre 2015.**

4.2.1. RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME — PROGRAMMATION DES EMPRUNTS À LONG TERME DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

CA-2927

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 000 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués, d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout

emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 29 juillet 2015;

Sur une proposition d'André Rouleau, appuyée par Klaude Hallé, il est unanimement résolu :

- 1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 juin 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 000 000 \$, soit institué;**
- 2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :**
 - a. malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1er avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;**
 - b. l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;**
 - c. chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 - d. le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;**
- 3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;**
- 4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :**
 - a. l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 - b. chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 - c. le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M 24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et**
 - d. aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.**

5. *QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;*
6. *QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :*
 - *le directeur général;*
 - *le directeur des services administratifs;*

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. *QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts;*
8. *QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution CA-2919 adoptée le 29 septembre 2015.*

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 29 SEPTEMBRE ET DES RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES DU 14 ET DU 27 OCTOBRE AINSI QUE DU 12 NOVEMBRE 2015

Le directeur général dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 29 septembre et les procès-verbaux des réunions extraordinaires du 14 et du 27 octobre ainsi que du 12 novembre 2015.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet n'est traité à ce point de l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7.1. NOMINATION DE PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée des parents a été tenue simultanément dans les trois campus le 16 novembre dernier. Lors de ces réunions, deux nouveaux membres ont été élus. Le président, au nom des membres du conseil, souhaite la bienvenue à monsieur Serge Bastien, représentant des parents des étudiants du campus d'Amos ainsi qu'à monsieur Vincent Guimont, représentant des parents des étudiants du campus de Rouyn-Noranda. Il informe également les membres du conseil qu'aucun parent ne s'est présenté à l'assemblée tenue au campus de Val-d'Or.

En terminant, la toute dernière nomination reçue a été celle de monsieur Jérôme Bastien élu par ses pairs dans le cadre d'une assemblée générale de l'Association étudiante du campus d'Amos le 19 novembre dernier.

7.2. DEMANDES D'ADMISSION H16 (1^{ER} TOUR)

Le directeur des études présente les statistiques des demandes d'admission pour le premier tour de l'hiver 2016. Une baisse de 10 % (-12 étudiants) est enregistrée par rapport aux demandes d'admission de l'hiver 2015. On note toutefois une hausse notable des demandes d'admission en tremplin DEC au campus de Val-d'Or, soit 15 inscriptions versus 5 à pareille date l'an dernier.

Le directeur des études fait remarquer aux membres du conseil qu'il est de plus en plus difficile pour le collège de soutenir les petites cohortes de programmes.

7.3. SUIVI À LA RÉOLUTION DU 17 MARS 2015 : CA-2900 SUSPENSION DE L'OPTION « LETTRES » DU PROGRAMME ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION, COHORTE A15

Le directeur des études revient sur la présentation de Chantal Girard et de Sara-Jane Smith qui a eu lieu lors de la période réservée à l'assistance et expose la situation, de son point de vue, en lien avec les spécificités de la résolution CA-2900 du 17 mars 2015.

Comme 5 étudiants respectent les critères liés à cette résolution et que deux autres étudiants ont manifesté leur intérêt à migrer vers l'option Lettres si elle est offerte, il est convenu de conserver le statu quo jusqu'en janvier afin de déterminer si la tendance se maintient. Selon les résultats des discussions qui ont cours entre le directeur des études et les enseignants du programme, et selon les différentes avenues possibles, les membres du conseil demeurent disposés à peut-être revoir la position de mars 2015.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

8.1. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'AUDIT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Le président invite la coordonnatrice des services financiers, Guylaine Dubé, à présenter les divers documents en lien avec les états financiers 2014-2015.

CA-2928

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le rapport de vérification préparé par la firme Deloitte dûment mandatée par la résolution no CA-2859 du conseil d'administration du 25 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité des finances et de vérification;

Sur une proposition de Denis Moffet, appuyée de Jérôme Bastien, il est unanimement résolu ***d'adopter, pour l'exercice financier 2014-2015, le rapport financier annuel, les notes aux états financiers, le questionnaire à l'intention de l'auditeur indépendant, les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données de l'effectif scolaire et les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2014-2015 ENERCÉGEP ».***

8.1.1. APPROPRIATION DU SOLDE DE FONDS

CA-2929

CONSIDÉRANT que le solde de fonds du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est actuellement supérieur à 1 % de son budget;

CONSIDÉRANT que le budget de fonctionnement de l'année courante prévoit un déficit de près de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT que des consultations auprès de la communauté collégiale ont été menées l'année dernière pour trouver des solutions afin de faire face aux compressions budgétaires imposées par le gouvernement;

Sur une proposition de Klaude Hallé, appuyée par Marie-Luce Bergeron, il est unanimement résolu :

- ***qu'un montant de 500 000 \$ soit approprié du solde de fonds;***
- ***de demander au directeur général de procéder à des consultations auprès de la communauté collégiale afin de déposer, aux membres du conseil d'administration, les orientations ou les projets à soutenir par cette appropriation et ainsi accélérer la mise en œuvre du plan stratégique, et ce, au plus tard en mai 2016.***

↳ *Un membre du conseil exprime son intérêt et sa préoccupation quant au déploiement de la formation à distance et aux avantages qu'elle pourrait procurer au collège.*

8.2. ADOPTION DE VIREMENT INTERFONDS

CA-2930

CONSIDÉRANT la présentation faite par le directeur des services administratifs des états financiers et des virements interfonds entre le fonds de fonctionnement et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT le rapport de vérification préparé par la firme Deloitte dûment mandatée par la résolution no CA-2859 du Conseil d'administration en date du 25 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité des finances et de vérification;

Sur une proposition d'André Rouleau, appuyée par Serge Bastien, il est unanimement résolu **d'adopter les virements interfonds 2014-2015 tel que présentés, pour un montant de 81 338 \$.**

8.3. RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP

Le président invite la directrice des affaires étudiantes et des communications à faire la présentation du rapport annuel 2014-2015 de l'institution.

CA-2931

Sur une proposition de Denis Moffet, appuyée par Marie-Luce Bergeron, il est unanimement résolu **d'adopter le rapport annuel 2014-2015 du Cégep tel que présenté.**

8.4. APPEL D'OFFRES PUBLIC, RAPPORT QUALITÉ-PRIX, POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT

CA-2932

CONSIDÉRANT que le contrat, liant le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et la firme Deloitte, auditeur indépendant actuel, est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT que la Direction des services administratifs a des besoins ponctuels de support sur différents dossiers (internationaux, taxes et impôts, douanes ou autres);

Sur une proposition de Denis Moffet, appuyée par Vincent Guimont, il est unanimement résolu **que le collège prépare et publie un appel d'offres fondé sur le rapport qualité-prix d'une durée de 5 ans afin d'octroyer le contrat d'auditeur indépendant.**

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9.1. RAPPORTS DU CTRI (RAPPORT ANNUEL, RAPPORT FINANCIER, PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES)

Le directeur général présente le rapport annuel et le plan d'action, le rapport financier ainsi que les prévisions budgétaires du Centre technologique des résidus industriels (CTRI) à titre de reddition de comptes.

ÉMISSION DE DIPLÔMES

10. ÉMISSION DE DIPLÔMES

10.1. ÉMISSION DE DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-2933

Sur une proposition d'Yves Bédard, appuyée par Béatriz Mediavilla et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu **de recommander au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire. (Annexe 1)**

10.2. ÉMISSION D'ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

CA-2934

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Marie-Luce Bergeron, il est unanimement résolu **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire. (Annexe 2)**

↪ À la suite de la réunion du 16 juin dernier, le directeur des études a vérifié si le nombre de diplômés a diminué au cours des dernières années. Il indique que, pour le moment, le nombre de diplômés se maintient. En effet, nous avons 658 diplômés en 2015, alors que la moyenne des 5 années précédentes se situe à 644.

ÉLECTION DES OFFICIERS

11. ÉLECTIONS DES OFFICIERS DU CONSEIL ET D'UN MEMBRE DE L'EXÉCUTIF

Le président invite les membres à procéder à l'élection des officiers du collège tel que le prévoit le Règlement général de régie interne. Le directeur général invite les membres à désigner un président d'élection et un scrutateur.

Sur une proposition d'André Rouleau, appuyée par Isabelle Breton, il est unanimement résolu **de nommer Sylvain Blais à titre de président d'élection et de nommer Nicole Langlais à titre de scrutatrice.**

11.1. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTE

Le président d'élection explique la procédure et invite les membres à faire des propositions pour d'abord pourvoir au poste de **président(e) du conseil**.

CA-2935

1. André Rouleau propose Vincent Guimont à la présidence.
2. Isabelle Breton propose Marcel H. Jolicoeur à la présidence.

Denis Moffet propose la fin des mises en candidature.

Le président d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats afin de savoir s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le membre ayant été proposé en dernier comme candidat :

Marcel H. Jolicoeur accepte sa mise en candidature.
Vincent Guimont refuse sa mise en candidature.

Le président déclare donc Marcel H. Jolicoeur élu président du conseil d'administration et invite les membres à proposer des candidatures à la vice-présidence.

11.2. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE À LA VICE-PRÉSIDENTE

Le président d'élection invite les membres à faire des propositions afin de pourvoir au poste de **vice-président(e) du conseil**.

CA-2936

1. Béatriz Mediavilla propose Marie-Luce Bergeron à la vice-présidence.

Isabelle Breton propose la fin des mises en candidature.

Le président d'élection s'enquiert auprès de Marie-Luce Bergeron à savoir si elle accepte sa mise en candidature.

Marie-Luce Bergeron accepte sa mise en candidature.

Le président déclare donc Marie-Luce Bergeron élue vice-présidente du conseil d'administration et invite les membres à proposer des candidatures au poste de membre représentant le personnel.

11.3. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE DE MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le président d'élection invite les membres à faire des propositions afin de pourvoir au poste de membre représentant le personnel au sein du comité exécutif.

CA-2937

1. Denis Audet propose Béatriz Mediavilla au poste de membre représentant le personnel.

Serge Bastien propose la fin des mises en candidature.

Le président d'élection s'enquiert auprès de Béatriz Mediavilla à savoir si elle accepte sa mise en candidature.

Béatriz Mediavilla accepte sa mise en candidature.

Le président déclare donc Béatriz Mediavilla élue membre représentant le personnel au comité exécutif.

Le comité exécutif se donc composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- Sylvain Blais (président du comité exécutif)
- Éric Aubin (directeur des études)
- Marcel H. Jolicoeur (président du conseil d'administration)
- Marie-Luce Bergeron (vice-présidente du conseil d'administration)
- Béatriz Mediavilla (membre représentant le personnel au comité exécutif)

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet n'est traité à ce point de l'ordre du jour.

13. AFFAIRES DIVERSES

13.1. APPUI AU MAINTIEN DU SIÈGE SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

CA-2938

CONSIDÉRANT les communications dans divers médias portant sur la possibilité d'abolir le siège social de l'Université du Québec (UQ);

CONSIDÉRANT que la décision éventuelle d'abolir le siège social, afin de récupérer la subvention annuelle de fonctionnement, reviendrait à imposer une coupe budgétaire additionnelle aux établissements du réseau des universités du Québec puisque les établissements auraient à reprendre, à leur charge, les activités soutenues actuellement par le siège social;

CONSIDÉRANT la pénalité engendrée auprès de toutes les composantes du réseau de l'Université du Québec à différents degrés;

CONSIDÉRANT les effets négatifs d'un affaiblissement du siège social pour l'UQAT, qui serait ainsi privée de services et d'expertises disponibles, d'un lieu de concertation et de cohésion important, de tables d'échanges sur les bonnes pratiques, d'une voix commune, et qui serait obligée d'engager des frais financiers afin de remplacer l'expertise perdue;

CONSIDÉRANT le rôle important du siège social de l'UQ et de toutes ses composantes depuis sa création dans l'accessibilité à la formation universitaire partout au Québec et plus particulièrement en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de renforcer le pouvoir des universités en région;

CONSIDÉRANT l'étroite collaboration qui existe entre le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et l'UQAT et qu'une telle décision aurait pour effet possible d'affaiblir la capacité de notre partenaire;

Sur une proposition de Vincent Guimont, appuyée par André Rouleau, il est unanimement résolu ***de demander au ministre François Blais de ne pas aller de l'avant avec le projet éventuel d'abolir ou de réduire le financement du siège social de l'Université du Québec et ainsi permettre à l'UQAT et aux autres constituantes de poursuivre le mandat qui leur a été confié, soit de développer la connaissance, de développer les régions et de servir la société québécoise.***

LEVÉE DE LA SÉANCE

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21 h 40 sur une proposition d'Yves Bédard.

Président,

Secrétaire général,

Marcel H. Jolicoeur

Sylvain Blais